

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. UNE FEMME TRANSGENRE DÉTENUE DANS UNE PRISON POUR HOMMES

Malak al Kashef, une femme transgenre défenseure des droits humains de 19 ans, est détenue arbitrairement à la prison pour hommes de Mazraat Tora. Le 6 mars 2019, des agents de l'Agence de sécurité nationale ont arrêté Malak al Kashef au domicile de sa famille à Guizeh. Son arrestation s'inscrit dans le cadre d'une vaste campagne d'arrestations lancée à la suite de l'incendie de la gare centrale du Caire qui avait fait 25 morts le 27 février. Malak al Kashef est poursuivie pour des accusations forgées de toutes pièces d'« assistance à une organisation terroriste » et d'« utilisation à mauvais escient des réseaux sociaux dans le but de commettre une infraction punie par la loi ». Le 10 mars, les autorités l'ont soumise à un examen anal dans un hôpital public, où elle a également été victime d'autres formes de violences sexuelles.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*Procureur général - Nabil Sadek
Office of the Public Prosecutor
Dar al Qada Al-Ali, Downtown
Cairo, Égypte
Fax : +202 2577 4716*

Monsieur le Procureur général,

Malak al Kashef, une femme transgenre défenseure des droits humains de 19 ans, est actuellement détenue arbitrairement à l'isolement à la prison pour hommes de Mazraat Tora. Le 6 mars 2019, Malak al Kashef a été enlevée par des agents de l'Agence de sécurité nationale au domicile de sa famille à Guizeh, en raison de ses publications sur Internet appelant à des manifestations pacifiques après l'incendie de la gare centrale Ramsès du Caire le 27 février. Le 2 avril, un procureur de la sûreté de l'État a, pour la troisième fois, prolongé de 15 jours la détention arbitraire de Malak al Kashef. Malak al Kashef est poursuivie pour des accusations forgées de toutes pièces d'« assistance à une organisation terroriste » et d'« utilisation à mauvais escient des réseaux sociaux dans le but de commettre une infraction punie par la loi », dans le cadre de l'affaire 1739/2018. Elle a été arrêtée avec au moins 35 autres personnes.

Le 10 mars, elle a été soumise à un examen anal dans un hôpital public, où, d'après son avocat, des membres du personnel médical l'ont également soumise à d'autres formes de violences sexuelles. Ces actes constituent une forme de torture et de mauvais traitements, et donc une violation de la Convention des Nations unies contre la torture, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. L'Égypte est partie à ces trois traités. Amnesty International est très préoccupée par le fait que la détention de Malak al Kashef dans une prison pour hommes l'expose de nouveau à des risques de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle et de viol aux mains des autorités pénitentiaires et d'autres détenus.

Je vous demande d'abandonner toutes les charges retenues contre Malak al Kashef et de la libérer immédiatement et sans condition car il s'agit d'une prisonnière d'opinion, détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et de réunion. En attendant sa libération, je vous demande de veiller à ce qu'elle soit protégée de la torture et des autres formes de mauvais traitements, notamment des violences sexuelles, et à ce que ses conditions de détention soient conformes aux normes internationales. Je vous prie également de mettre fin aux examens médicaux destinés à déterminer si un-e suspect-e a eu des rapports anaux, car ces examens constituent des actes de torture.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Aux premières heures du 6 mars 2019, des agents de l'Agence de sécurité nationale ont effectué une descente au domicile de la famille de Malak al Kashef à Guizeh et l'ont enlevée, en raison de ses appels en faveur de manifestations pacifiques publiés sur les réseaux sociaux après l'accident de train ayant tué au moins 25 personnes au Caire le 27 février. Les autorités l'ont ensuite conduite dans un lieu non déclaré et, le 7 mars, elle a comparu en l'absence d'avocat devant un procureur de la sûreté de l'État, qui a ordonné son placement en détention pour 15 jours. Le 10 mars, sur les ordres d'un procureur, Malak al Kashef a été soumise à un examen anal dans un hôpital public. Elle a également été victime d'autres violences sexuelles et de harcèlement aux mains des membres du personnel médical, d'après l'un de ses avocats.

Ce n'est que le 10 mars que les avocats de Malak al Kashef ont finalement eu confirmation qu'elle était en détention à l'isolement au poste de police d'al Haram au Caire. Ses avocats avaient envoyé des notifications au parquet et au ministère de l'Intérieur le jour de son arrestation pour les informer que Malak al Kashef était en possession de documents médicaux de l'hôpital universitaire Al Hussein prouvant qu'elle était en train de subir des opérations chirurgicales d'affirmation sexuelle. Malgré ces documents, elle a été placée dans un centre de détention pour hommes, car ses documents d'identité, dont sa carte d'identité, l'identifient toujours comme un « homme ». Le 19 mars, un procureur a ordonné le renouvellement de sa détention pour 15 jours et son transfert vers la prison de Mazraat Tora, un établissement pour hommes. Malak al Kashef est actuellement maintenue en détention arbitraire et est poursuivie pour des accusations forgées de toutes pièces d'« assistance à une organisation terroriste » et d'« utilisation à mauvais escient des réseaux sociaux dans le but de commettre une infraction punie par la loi », dans le cadre de l'affaire 1739/2018. D'après l'un de ses avocats, au moins 35 autres personnes arrêtées en raison de leurs appels en faveur de manifestations pacifiques après le grave accident de train, ou de leur participation à ces manifestations, sont poursuivies dans le cadre de cette affaire.

Malak al Kashef est une défenseuse des droits humains connue pour sa libre expression sur les droits des personnes LGBTI en Égypte. Elle est connue depuis 2017 pour avoir partagé sur les réseaux sociaux sa transition. Dans un entretien avec l'organe de presse *Erem News* basé à Abou Dhabi en septembre 2018, Malak al Kashef avait également évoqué ouvertement sa tentative de suicide, lors de laquelle elle avait sauté d'un balcon au cinquième étage, ce qui avait provoqué de graves blessures au bras et au bassin. Elle a déclaré qu'elle avait eu des difficultés à obtenir une aide médicale dans les hôpitaux publics, où, d'après elle, des membres du personnel médical l'avaient menacée d'arrestation. Elle recevait toujours des soins médicaux pour ses blessures quand elle a été arrêtée. Actuellement en détention à l'isolement à la prison de Mazraat Tora, elle a besoin de soins médicaux continus. Elle souffre de diabète et a besoin d'une pique quotidienne d'insuline.

Amnesty International craint que la détention de Malak al Kashef dans un centre de détention pour hommes ne l'expose à tout un éventail de graves violences aux mains des autorités pénitentiaires et des autres détenus, notamment des risques de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle et de viol. Ni les relations sexuelles entre personnes de même sexe ni les opérations chirurgicales d'affirmation sexuelle ne sont interdites par la loi en Égypte. Cependant, ces dernières années, les autorités égyptiennes ont mené une sombre campagne visant les personnes LGBTI et ont procédé à des dizaines d'arrestations et d'exams anaux au titre de lois réprimant la « débauche », ce qui bafoue clairement le droit international.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS JUSQU'AU : 21 mai 2019

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Malak al Kashef (Elle)